



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 2 mai 2022

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 36 y compris les membres du Conseil communal,
les 2 Secrétaires et la Caissière.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle du 8 avril 2022, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021. Le tractanda est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 février 2022
2. Comptes 2021
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapports de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Investissement extraordinaire : pose d'une conduite d'eau potable à Seiry pour l'alimentation des nouvelles constructions au Champs de la Fin.
 - 3.1 Rapport de la Commission financière
 - 3.2 Approbation
4. Commission des naturalisations : nomination de deux membres
5. Divers

A 20h01, M. le Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents. Il salue également M. Jacques Volery - Journaliste pour le Républicain.

M. le Syndic informe l'assemblée que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Syndic demande aux citoyens présents s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée peut donc délibérer selon le programme énoncé.

Se sont excusés : Mme Elisabeth Pillonel et M. Alfred Pillonel, Mme Mahault Currat, M. Quentin Brodard, M. Julien Hennard, M. Stéphane Pillonel, M. Julien Duc, M. Frédéric Vernier, M. Gilles Monney, Mme Margrit Strub, Mme Véronique Deschenaux, M. Antonio Hermida et M. Stéphane Bonfils.

Scrutateurs : M. Benoît Décotterd et M. Remi Hermida.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 21 février 2022

Selon la décision de l'assemblée le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

Il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est soumis au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les remerciements d'usage sont adressés à la Secrétaire pour l'élaboration de ce document et sa parfaite rédaction.

2. Comptes 2021

Notre Syndic – Responsable des finances apporte à l'assemblée quelques précisions importantes et les considérants préalables :

- Dernier décompte sous MCH1 et 3ème exercice avec la Fiduciaire FIDUFLEX d'Estavayer-le-Lac.
- Résultat au budget de Fr. 8'575. -- avec la dissolution de la réserve de fusion de Fr. 300'000. --;
- Résultat effectif de l'exercice 2021 : Fr. 299'993.56 y compris la dissolution de la réserve de fusion de Fr. 300'000. --;
- Amortissements obligatoires : Fr. 192'575. --;
- Résultat final de l'exercice 2021 : Fr. 4'106.16 après les amortissements complémentaires ;
- Des recettes fiscales supérieures de Fr. 126'683.70 par rapport à 2020 ; Stabilité des dépenses liées (Fr. - 6291. --) et légère augmentation de l'apport lié à la péréquation financière de Fr. 27'927. -- ;
- Amortissements complémentaires : Fr. 295'887.40 (selon tableau ci-dessous)

Comptes au bilan	Investissements	Date invest.	Solde à amortir	Amort. suppl. au 31.12.2021
BI52.20	Constr. CO	2008	314 872.20	15 000.00
BI41.00	Création sentier Bollion	2015	19 727.35	19 727.35
BI41.00	Arrêt + abri bus	2017	12 748.25	12 748.25
BI43.00	Rénovation aux fontaines	2011	2 850.80	2 850.80
BI43.00	Place de jeux	2017	1 618.20	1 618.20
BI43.00	Place de jeux	2018	6 897.10	6 897.10
BI41.65	Aménagement compacteurs	2018	54 209.85	54 209.85
BI43.74	Réfection cimetière Lully	2017	12 317.60	12 317.60
BI43.74	Réfection cimetière Seiry	2016	4 047.00	4 047.00
BI46.00	Mobilier et matériel AES	2017	5 252.85	5 252.85
BI46.00	Mobilier bâtiment admin.	2019	37 107.70	37 107.70
BI46.14	Part. véhicules CSPi	2018	42 087.00	42 087.00
BI49.00	Informatique (Site internet)	2017	8 632.20	8 632.20
BI49.00	Informatique	2021	22 078.50	22 078.50
BI49.20	Part. assainiss. Ciblerie stand	2017	24 800.00	24 800.00
BI49.20	Part. assainiss. Ciblerie stand solde	2021	6 200.00	6 200.00
BI41.70	Rempl. Turbidimètre	2018	313.00	313.00
BI41.67	PAL, plan aménag. local	2015-21	208 246.50	20 000.00
	Total			295 887.40

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic fait part à l'assemblée des explications y relatives.

Le compte de fonctionnement démontre les résultats suivants :

Total des charges : Fr. 4'770'692.34

Total des produits : Fr. 4'774'798.50 avec un résultat de Fr. 4'106.16

M. Roland Ducarroz est surpris de constater au compte pertes sur débiteurs-impôts, la somme de Fr. 32'431.90. Il souhaite savoir si des poursuites ont été faites pour récupérer cet argent.

M. le Syndic lui répond par l'affirmative. C'est le Canton qui se charge de les faire vu qu'il gère l'encaissement des impôts communaux et cantonaux.

M. Roland Ducarroz demande si la Commune effectue des contrôles concernant ces encaissements. M. le Syndic l'avise que des décomptes semestriels sont remis à la Commune pour le suivi.

2.2 Comptes des investissements

La présentation des comptes d'investissements est faite à l'assemblée par M. le Syndic.

Le compte des investissements 2021 présente un total de charges de Fr. 1'058'842.05 et des produits de Fr. 98'801.60.

M. le Syndic donne lecture du bilan 2021 :

Total de l'actif au 31 décembre 2021 : Fr 10'145'376.80

Total du passif au 31 décembre 2021 : Fr. - 10'141'270.12

Résultat positif : Fr. 4'106.16

2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi - Présidente de la Commission financière.

Elle nous fait part du rapport de la Fiduciaire Fiduflex qui recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui ont été soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 4'106.16 et au compte des investissements un excédent de dépenses de Fr. 960'040.45.

Mme Irène Rüssi donne également lecture du rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 11 avril dernier avec l'exécutif communal et Mme Heidi Monney – Caissière.

Le compte de fonctionnement laisse apparaître un bénéfice de Fr. 4'106.16, en comptant des amortissements supplémentaires de Fr. 295'887.40.

Le compte des investissements présente quant à lui un excédent de dépenses de Fr. 960'040.45.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2021 sur la base des rapports précités et d'en donner décharges aux organes responsables.

Elle remercie le Conseil communal pour les explications claires et précises ainsi que Mme Heidi Monney – Caissière pour l'excellent travail effectué.

M. le Syndic se réjouit de constater le bénéfice de cet exercice en tenant compte du montant de la fusion qui a été dissout.

2.4 Approbation

Les comptes de fonctionnement 2021 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

Les comptes d'investissements 2021 sont également soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie infiniment l'assemblée communale pour la confiance témoignée, l'administration pour son appui inconditionnel, les membres du Conseil, la Commission financière pour la bonne collaboration et les remises en question pertinentes et permanentes et enfin Mme Heidi Monney – Caissière pour son excellent travail à l'égard du Conseil communal pour la gestion financière des dossiers.

M. le Syndic demande à l'assemblée communale d'applaudir toutes ces personnes.

3. Investissement extraordinaire : pose d'une conduite d'eau potable à Seiry pour l'alimentation des nouvelles constructions dans le secteur Champs de la Fin

Concernant cet investissement, M. le Syndic précise que la loi oblige les Communes de garantir cette prestation.

Lors des nouvelles constructions, nous constatons parfois des manquements ou des infrastructures vétustes. Voici la raison de ce nouvel investissement.

La parole est donnée à M. Jérémy Bonfils – Conseiller communal pour la présentation liée à cette dépense :

Un plan est présenté au beamer afin de visionner le tracé de cette nouvelle conduite. Les travaux vont être entrepris rapidement afin d'alimenter les nouvelles constructions en cours.

Ultérieurement, nous allons prévoir de remplacer la conduite qui part du centre de Seiry pour rejoindre ce nouveau branchement.

Descriptif : Raccordements pour l'art. 8104 (AV- Project, un bâtiment sur les trois prévus), à futur pour l'art. 8082 (J.-F. Bulliard).

Raisons : La conduite sur les plans est inexistante.

Etape 1 en vue du remplacement, entretien, bouclage de l'ancienne conduite (fonte 50 mm) située entre le Chemin de la Laiterie et Champs de la Fin.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	80'000.00
Emprunt BCF	80'000.00
Intérêt de l'emprunt : 0.5%	400.00
Amortissement annuel : 2.5 %	2'000.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	2'400.00

Mme Christiane Surdez habitante du Champs de la Fin 73 souhaite savoir si son habitation est concernée par cette nouvelle conduite, car depuis la construction aux abords de sa propriété, des soucis d'eau sont constatés, tels que des dépôts de sable, faible pression, etc.

M. Jérémy Bonfils – Conseiller communal l'informe que ces problèmes ne sont pas liés avec les travaux en cours dans le quartier. Toutefois, le Conseil communal prend note de cette remarque et prendra les renseignements utiles.

3.1. Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement pour la pose d'une conduite d'eau potable à Seiry pour un montant de Fr. 80'000. — et l'emprunt y relatif. Elle propose à l'assemblée communale d'en faire de même.

3.2. Approbation

Ce nouvel investissement est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée communale pour son approbation.

4. Commission des naturalisations – nomination de deux membres

M. le Syndic donne la parole à Mme Marie-Jo Vernier – Conseillère communale :

Pour donner suite à deux démissions liées à des déménagements hors Commune, il est nécessaire de repourvoir ces postes dans la mesure où cette Commission est obligatoire.

Les personnes suivantes sont proposées :

Mme Patricia Wittwer de Seiry et M. Dave Bourqui de Bollion.

L'assemblée communale n'ayant pas d'autre candidat à présenter, elle adopte les nouveaux élus par acclamation.

M. le Syndic remercie les personnes précitées pour leur engagement.

5. Divers

Hameau de la Fontaine – point de la situation :

M. le Syndic informe l'assemblée de ce qui suit :

Le site a été divisé en deux parcelles.

Le Conseil communal a entrepris les investigations pour la vente de la partie « verger ». Il a rencontré 3 investisseurs où le prix de vente proposé est de Fr. 690. --/m2 comprenant le permis de construire.

La décision finale doit être prise ces prochains jours et ensuite, une assemblée extraordinaire sera organisée à la fin mai – début juin pour valider cette vente et présenter le projet.

La seconde phase coïncidera avec la réflexion sur la ferme. L'objectif du Conseil communal étant dans la mesure du possible de conserver cet objet dans le patrimoine de la Commune.

Agenda :

8-9-10.2022	Bénichon à Bollion
01.08.2022	Fête nationale à Lully
07.09.2022	Sortie des aînés des Communes de Châtillon et Lully
29.09.2022	Matinée participative Séniors+
01.10.2022	Rencontre des jeunes citoyens des Commune de Châtillon et Lully
05.11.2022	Accueil des nouveaux résidents
08.12.2022	Repas des aînés de la Commune

Mme Carmen Di Meo s'étonne du choix de cette date le 8 décembre, soit un jeudi.

M. le Syndic précise que cette année, il a été décidé de faire ce repas le 8 décembre qui est un jour férié, ceci afin de libérer un weekend aux Conseillers communaux.

Parole à l'assemblée :

Prises de congé et remerciements :

- **Mme Mahault Currat** – démission en tant que secrétaire à la Commission des naturalisations - excusée à la présente assemblée.

- **M. Anthony Marchand** – démission en tant que membre à la Commission des naturalisations.
- **M. Benoît Décotterd** – engagement durant 20 ans au profit du Service du feu et de la population
- **M. Julien Hennard** – membre à la Commission du développement durable et qualité de vie depuis 2013. Excusé pour la présente assemblée. Cependant, un courrier nous est adressé et demande d'en donner lecture. M. le Syndic nous fait part de ce dernier :

M. Hennard a pris acte de l'invitation à l'assemblée dans le but de le remercier pour son engagement depuis la fondation de la Commission du développement durable.

C'est avec grand plaisir et beaucoup de bons souvenirs et d'activités diverses qu'il quitte ce mandat lui correspondant.

Il tient à préciser que c'est à contrecœur qu'il se résout à cela, étant poussé par la décision de la Présidente pour cause de divergences de vues et incompatibilité de caractère.

Il ne peut qu'espérer que la Commune trouvera de bonnes âmes dévouées et efficaces pour pérenniser cette commission nécessaire au rayonnement des villages de la Commune ainsi qu'aux plaisirs et à l'élévation de tous les habitants actuels et futurs de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic tient à remercier toutes les personnes qui s'engagent pour la Commune. Il réitère sa gratitude au Conseil communal et aux Secrétaires de l'Administration pour leur précieux travail.

Il remercie l'assemblée communale pour sa confiance et sa présence.

La présente assemblée est levée à 21h.02. M. le Syndic invite les citoyens présents à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire :

Christèle Collomb




Le Syndic :

Gérard Brodard

